



# DD 8.1 Rôles et responsabilités du point focal PEAS

*(Traduction non officielle de la ressource élaborée par GCPS)*

## Rôles

Coordonner, apporter un soutien et des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique et des pratiques de l'organisation en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS).

## Responsabilités clés

1. Jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation aux mesures de PEAS de l'organisation, y compris au code de conduite, et former et conseiller les membres du personnel et les volontaires sur ces mesures.
2. Travailler avec les managers et les autres membres du personnel pour s'assurer que les programmes et les opérations intègrent les mesures de PEAS dans toutes les activités.
3. Promouvoir la participation des populations concernées afin qu'elles soient familiarisées sur les mesures de PEAS et le code de conduite de l'organisation, ainsi que sur leur droit à la protection, ce qui inclut la façon dont elles peuvent faire part de leurs préoccupations concernant l'exploitation et les abus sexuels (EAS).
4. Collaborer avec les managers pour s'assurer que les activités de suivi et évaluation incorporent des composantes destinées au suivi des mesures de PEAS.
5. Collaborer avec les managers pour mettre en place des mécanismes de plaintes au niveau communautaire qui facilitent le signalement des problèmes par les participants aux programmes.
6. Recevoir des signalements en matière d'EAS, y répondre selon les procédures de l'organisation et fournir des conseils en matière d'orientation des plaintes ou sur les prochaines étapes.
7. Planifier et participer à toute enquête sur un incident d'EAS.
8. Discuter des mesures qui devront être prises pour garantir la sécurité et le bien-être des personnes en cas d'EAS causée par l'organisation.

9. Suivre l'évolution de tous les incidents, à l'exception peut-être de ceux où le respect de la confidentialité implique que le suivi soit réalisé par le directeur pays ou la personne qui le représente.

10. Assurer la liaison entre le personnel et les managers pour qu'ils puissent bénéficier d'un soutien technique, notamment en ce qui concerne les incidents d'EAS plus complexes.

11. Coordonner l'envoi de rapports réguliers auprès de la direction sur la mise en œuvre des mesures de PEAS.

## Compétences

### Stratégies et prise de décisions

- Pense et planifie de manière stratégique et adopte une vision globale de la PEAS pour élaborer des stratégies et des plans pour renforcer les mesures de l'organisation à ce sujet.
- Fait preuve d'assurance dans la prise de décisions appropriées dans son champ d'expertise, en accordant une attention particulière à la nature sensible du sujet.
- Rassemble et analyse des informations provenant de tous les services d'une organisation afin d'éclairer l'élaboration de stratégies et la prise de décisions.
- Préserve, dans la mesure du nécessaire, la confidentialité dans la gestion des informations et de la communication.

### Renforcement des capacités

- Sait cerner les besoins en matière de renforcement des capacités et sait concevoir et mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités.
- Possède ou sait développer des outils et des ressources pour la sauvegarde de l'enfance.
- Apporte son soutien aux acteurs pour renforcer les capacités de PEAS des populations concernées, notamment au travers de consultations visant la mise en place de mécanismes de signalement adaptés.

### Autorité

- Présente des analyses des informations au personnel dirigeant de façon à éclairer leurs décisions.
- Avance des arguments convaincants pour amener du changement organisationnel, en s'appuyant sur des preuves et des exemples.

### Communication

- Établit des contacts et des relations stratégiques et les mobilise pour renforcer les pratiques.
- Communique à l'oral et à l'écrit pour s'adapter au public cible et transmettre efficacement les messages.

### Gestion des incidents

- Sait planifier une enquête sur un incident de PEAS et possède les compétences requises pour participer à une enquête conformément aux limites définies.